



N°DEL89-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-SEPT** du mois de **JUILLET** à **19h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **11 JUILLET 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. JANOT Bruno – Mme DOURTHE Sarah – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérange – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme DUTOYA Guylaine
M. BALAO Serge
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
M. DUCHESNE Philippe
M. NOVO Vincent
M. DAGES Pascal
Mme GIRODET Christine
Mme LE MEUR Marie-Christine
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

M. BOURDILLAS Thierry
Mme DUDOUS Dominique
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
Mme LOUME-SEIXO Viviane
Mme DOURTHE Sarah
M. DUVIGNAU André
M. DUFAU Jean-Pierre
M. BEDAT Henri

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. BALAO Serge – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. DUCHESNE Philippe – M. NOVO Vincent – M. DARRIERE Eric – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – Mme GIRODET Christine – Mme LE MEUR Marie-Christine – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. BEDAT Henri



OBJET : EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT : DEMANDE DE SUBVENTION DE XL'HABITAT POUR LA REALISATION EN MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE DAX.

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 301-1 et suivants ;

Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération en matière d'Equilibre Social de l'Habitat ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 19 décembre 2013 adoptant le « Programme Local de l'Habitat »,

Vu le règlement d'attribution d'aide forfaitaire en faveur du logement social adopté en Conseil communautaire le 20 décembre 2017.

Vu le courrier de sollicitation de XL'Habitat en date du 15 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Equilibre Social de l'Habitat du 06/02/2019,

L'action n°1 du Programme Local de l'Habitat vise « à produire un parc locatif conventionné en nombre suffisant ».

De ce fait, le Grand Dax octroie, sous conditions, un appui financier aux opérations de création de logements locatifs sociaux.

Le projet de restructuration de l'ancien EHPAD « Les Glycines » à Dax est porté par XL'Habitat, en maîtrise d'ouvrage directe.

En date du 11 juillet 2018, le Conseil communautaire a décidé d'apporter un soutien à cette opération de restructuration permettant de créer 30 logements locatifs sociaux. Suite à une étude, il est possible d'optimiser cette opération en créant 5 logements supplémentaires.

Les principales caractéristiques de l'opération sont présentées ci-dessous.

Le projet XL'Habitat est conforme aux objectifs du PLH et au règlement d'intervention du Grand Dax en matière de logement locatif social.

Il est proposé au Conseil communautaire que le Grand Dax attribue une subvention d'un montant de 15 000€, (5 x 3 000 €).

Au regard de l'effort financier réalisé par la collectivité en faveur de ce projet, il est proposé de demander à XL'Habitat la réservation de 1 logement locatif social.

Description de l'opération :

Superficie du terrain d'assiette de l'opération en m ²	2 910 m ²				
Surface de plancher en m ²	200 m ² environ				
Maître d'Ouvrage de l'opération	XL'Habitat				
Prix d'acquisition du foncier	/				
Nombre de logements	5				
Typologie des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
	1	3	1		
Mode de financement des logements	PLUS		PLAI	PLS	
	4		1	/	
Surface habitable moyenne des logements	T1	T2	T3	T4	T5 et +
	22 m ²	36 m ²	59 m ²		/
Estimation niveau de loyers	PLUS			PLAI	
	T1	T2	T3	T2	T3
	156 €	263 €			355 €
Formes urbaines	Habitat collectif				

Plan de financement :

5 logements (4 PLUS + 1 PLAI)			
Coût de revient total : 353 223 € TTC	Subventions : 37 780 €		
	Etat	Département	Grand Dax
	5 780 € (15%)	17 000 € (45%)	15 000 € (40%)
	Emprunts CDC : 247 443 €		
	Fonds propres : 68 000 € (13 600 € par logement)		
	353 223 €		

En tant que membres du Conseil d'Administration de XL'Habitat, Monsieur Henri BEDAT, Madame Viviane LOUME-SEIXO et Monsieur Gérard LE BAIL ne prennent pas part au vote.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DECIDE D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 15 000 € à XL'Habitat pour la réalisation en maîtrise d'ouvrage directe de 5 logements locatifs sociaux supplémentaires de type PLUS, PLAI dans le cadre de la restructuration de l'ancien EHPAD « les Glycines » sur la commune de Dax.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, en charge des Finances, à signer les deux conventions ci-jointes relatives à l'attribution d'une subvention et à la réservation de logement.


Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires au paiement du 1^{er} acompte, sont prévus dans le cadre de l'AP 126 sur les crédits de paiement de l'exercice 2019.



Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 17 juillet 2019
LA PRESIDENTE,**



Elisabeth BONJEAN.